



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'OTTERBURN PARK

RÈGLEMENT NUMÉRO 400-3

**RELATIF AU BULLETIN D'INFORMATION L'« INFO OTTERBURN PARK »,
L'« INFO OTTERBURN PARK LOISIRS » ET L'« INFO OTTERBURN PARK
ÉCLAIR » ET REMPLAÇANT L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 400-2**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer l'article 4 du Règlement numéro 400-2 relatif au bulletin d'information municipal qui est composé de l'« *Info Otterburn Park* », l'« *Info Otterburn Park Loisirs* » et l'« *Info Otterburn Park Éclair* »;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement présenté conformément à la loi, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 février 2018;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du Règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT STATUÉ, ET IL EST STATUÉ, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, ORDONNÉ ET DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – TITRE

Le présent Règlement s'intitule : Règlement numéro 400-3 relatif au bulletin d'information l'« *Info Otterburn Park* », l'« *Info Otterburn Park Loisirs* » et l'« *Info Otterburn Park Éclair* » et remplaçant l'article 4 du Règlement numéro 400-2.

ARTICLE 2 – PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3 – REMPLACEMENT DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 400-2

Le texte de l'article 4 du Règlement numéro 400-2 est remplacé par le texte suivant :

4.

« 4 : PUBLICATION

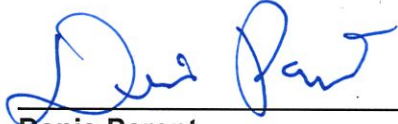
L'« *Info Otterburn Park* » est publié au minimum six fois par année.

L'« *Info Otterburn Park Loisirs* » et l'« *Info Otterburn Park Éclair* » sont publiés entre les parutions de l'« *Info Otterburn Park* », ou plus souvent, selon les besoins du conseil municipal et des services municipaux. ».

D.P
//

ARTICLE 4 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent Règlement entre en vigueur conformément à la loi.

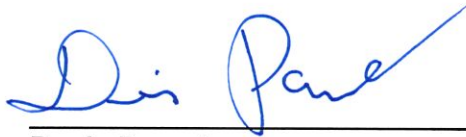


Denis Parent
Maire



Me Julie Waite
Greffière

Avis de motion :	19 février 2018
Présentation du projet de règlement :	19 février 2018
Adoption :	19 mars 2018
Entrée en vigueur :	28 mars 2018



Denis Parent
Maire



Me Julie Waite
Greffière

